

Date : 17/09/2024
Numéro : 26/2024

Séance du 17 septembre 2024

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 13
Absents excusés : 3
Absents non excusés : 3
Retard : 0
Pouvoirs : 3
Pris part à la délibération : 16

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à Dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

DATE DE LA CONVOCATION

10/09/2024

DATE D’AFFICHAGE

23/09/2024

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Christiane DEBATTY, Pascale PERIER, Mrs José DE SOUSA, Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Gérald NEVORET, Patrick CHARLES, François MAUCHAND, Laurent VAN ASSEL, Jean-François SIRANDRÉ.

Absents excusés : M. Philippe CATEL, Mmes Florence GALVAING, Claudie JOBARD.

Absents non excusés : Mr Jean-Baptiste COUTACHOT, Mmes Manon JOLIVET, Sophie BERGERET.

Pouvoirs : Philippe CATEL a donné pouvoir à Daniel SUBIRANIN
Florence GALVAING a donné pouvoir à Christiane DEBATTY
Claudie JOBARD a donné pouvoir à José DE SOUSA.

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

ÉCLAIRAGE PUBLIC - RENOUELEMENT ÉQUIPEMENT VÉTUSTE
LUMINAIRES – 3^{ème} PHASE

Mme La Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été demandé au SYDESL une 3ème étude sur le renouvellement des équipements vétustes « Luminaire » et ce pour une maîtrise de la consommation d'énergie et la réduction des émissions polluantes et de gaz à effets de serre.

Par lettre en date du 26 juin 2024, le SYDESL informe, que selon les dispositions arrêtées lors du comité syndical du Syndicat et l'application des différents règlements d'intervention, la commune peut bénéficier d'une aide de 35% du montant HT éligible, à laquelle s'ajoute une aide Fonds Vert de 30% du montant total HT. En conséquence sur un montant estimatif de travaux de 36 044.22€ HT, la participation communale sera de 12 615.48€.

47 points lumineux doivent faire l'objet d'un remplacement (dépose-fourniture et pose luminaire type Item led). Le coût total est de 36 044.22€ HT, avec une participation du SYDESL/Fonds Vert de 23 428.74- Part contributive de la commune : 12 615,48€.

Il est demandé au conseil de valider le projet technique du SYDESL relatif au renouvellement des équipements d'éclairage public vétustes, le plan de financement, établi comme suit :

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le 23/09/2024

ID : 071-217101708-20240917-26_2024-DE



Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le 23/09/2024

ID : 071-217101708-20240917-26_2024-DE



- Le coût total de l'opération 36 044.12€ HT
- Le montant du fonds de concours versé par le SYDESL/Fonds vert n'excède pas 75% du coût HT de l'opération soit 23 428.74€
- La contribution communale est 12 615.48€.

d'inscrire en section d'investissement la dépense conformément à l'article L.5212-26 du CGCT, les travaux concourent à une maîtrise de la consommation d'énergie et la réduction des émissions polluantes et de gaz à effets de serre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet technique du SYDESL comme indiqué ci-dessus,
- **INSCRIT** en section d'investissement la dépense

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutif,

La Maire, Marie-Claire DILLY.

